

BUDGET PRIMITIF 2010 de la ville

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2010 de la ville, présenté par section, qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 17 707 438 €
- Section d'Investissement : 6 042 438 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2010 de la Ville qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	4 887 225	
012	Charges de personnel	7 632 175	
013	Atténuation de charges		186 740
014	Atténuation de produits	2 500	
022	Dépenses imprévues	1 098	
023	Virement à la section d'investissement	1 500 000	
042	Opérations d'ordre : transfert entre sections	670 000	58 000
65	Autres charges de gestion courante	2 230 690	
66	Charges financières	781 300	
67	Charges exceptionnelles	2 450	
70	Produits des services du domaine, divers		940 300
73	Impôts et taxes		12 950 000
74	Dotations et participations		2 940 698
75	Autres produits de gestion courante		584 700
77	Produits exceptionnels		47 000
	TOTAL	17 707 438	17 707 438

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
-----------	----------	----------	----------

021	Virement de la section de fonctionnement		1 500 000
024	Produits des cessions d'immobilisations		188 000
040	Opérations d'ordre : transfert entre sections	58 000	670 000
10	Dotations et réserves		920 000
13	Subventions d'investissement		357 570
16	Emprunts et dettes assimilées	1 280 334	2 385 668
20	Immobilisations incorporelles	454 500	
21	Immobilisations corporelles	2 651 584	
23	Immobilisations en cours	1 598 020	
27	Autres immobilisations financières		21 200
	TOTAL	6 042 438	6 042 438

Délibération adoptée à la majorité.

Ont voté pour :

M. AUBERT, Mme RENONCE, M. LAVIOLETTE, M. PENNEC, Mme LACOSTE, M. DECAMPS, Mme SOCHON, M. COLAS, Mme MOLINERIS, M. VISAGE, Mme LOUISE-ADELE, M. CHANAU, M. COUVE, Mme FERRETTI, Mme MERIAUX, Mme LAFORGE, M. CRAMET, Mme ROY, M. GYS, Mme FERREIRA, M. CARREIRA, Mme BONNICHON, M. DUPAS, M. THIMBO.

Ont voté contre :

Mme DUTERTRE, M. BOYER, M. FONCIN, M. HORNAC, Mme MARQUES, M. LATREMI, Mme BAISSUS.

BUDGET PRIMITIF 2010 – CINEMA MUNICIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2010 du Cinéma municipal, présenté par section, qui s'équilibre comme suit :

- *Section de Fonctionnement : 237 040 €*
- *Section d'Investissement : 18 760 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2010 du service annexe du cinéma présenté par section, qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	130 280	
012	Charges de personnel	98 000	
042	Opérations d'ordre : transfert entre sections	8 760	
70	Produits des services du domaine, divers		100 000
74	Dotations et participations		136 900
75	Autres produits de gestion courante		140
	TOTAL	237 040	237 040

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
040	Opérations d'ordre : transfert entre sections		8 760
13	Subventions d'investissement		10 000
21	Immobilisations corporelles	6 200	
23	Immobilisations en cours	12 560	
	TOTAL	18 760	18 760

Délibération adoptée à la majorité.

Ont voté pour :

M. AUBERT, Mme RENONCE, M. LAVIOLETTE, M. PENNEC, Mme LACOSTE, M. DECAMPS, Mme SOCHON, M. COLAS, Mme MOLINERIS, M. VISAGE, Mme LOUISE-ADELE, M. CHANAU, M. COUVE, Mme FERRETTI, Mme MERIAUX, Mme LAFORGE, M. CRAMET, Mme ROY, M. GYS, Mme FERREIRA, M. CARREIRA, Mme BONNICHON, M. DUPAS, M. THIMBO.

Se sont abstenus :

Mme DUTERTRE, M. BOYER, M. FONCIN, M. HORNAC, Mme MARQUES, M. LATREMI, Mme BAISSUS.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2010.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif de la ville pour l'exercice 2010, il est proposé au Conseil Municipal, d'allouer aux associations une subvention au titre de l'exercice 2010..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ALLOUE aux associations une subvention pour 2010,

M. VISAGE, M. CARREIRA, Mme MOLINERIS, M. DECAMPS, M. CRAMET, M. CHANAU, Mme BONNICHON, M. PENNEC n'ont pas pris part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR 2010.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif de la ville pour l'exercice 2010, il est proposé au Conseil Municipal, d'allouer au CCAS, une subvention d'un montant de 1 300 000 € au titre de l'exercice 2010. Délibération adoptée à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES.

Le Receveur Municipal, Comptable de la Commune, n'a pu procéder au recouvrement de titres de recettes, émis en 2007(liquidation judiciaire) concernant un remboursement d'abonnements non reçus pour un montant de 130,92 €, et en 2005 (poursuite sans effet) concernant des prestations périscolaires pour un montant de 629,12 €, et demande en conséquence, l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant total de : 760,04 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

EXPLOITATION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT EN PLEIN AIR – REVISION DE LA REDEVANCE ET DES DROITS DE PLACE.

La commune de Brie Comte Robert a confié l'exploitation des marchés d'approvisionnement en plein air à la société SEMACO (domiciliée à Saint-Maur-des-Fossés) dans le cadre d'une délégation de service public.

Cette délégation comprend une contrepartie financière qui prévoit que le délégataire perçoit des droits de place auprès des commerçants et qu'il verse une redevance à la Commune.

Le contrat et le cahier des charges de la délégation de service public, respectivement aux articles 3 et 33, stipulent que les droits de place et la redevance sont révisés chaque année par le Conseil Municipal au mois de janvier, en fonction de l'évolution du dernier indice publié des prix à la consommation hors tabac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal FIXE le montant de la redevance annuelle versée par le délégataire à la Commune à 73 671,19 € à partir du 1^{er} février 2010. FIXE les droits de place comme suit :

	COMMERCANTS ABONNES		COMMERCANTS NON ABONNES	
	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs

	actuels	réévalués	actuels	réévalués
Place couverte	1,52	1,53	1,56	1,57
Place découverte	0,74	0,74	1,56	1,57
Supplément pour chaque angle	0,74	0,74	1,09	1,09
Droit de stationnement	0,96	0,96	0,96	0,96
Taxe d'enlèvement des déchets	1,71	1,72	1,71	1,72
Taxe d'animation	1,57	1,58	1,57	1,58

DIT que les tarifs des droits de place réévalués seront instaurés à compter du 1^{er} février 2010. **DIT** que la recette sera inscrite au budget de la Commune. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

ODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Services Administratifs :Le syndicat d'initiative souhaite avoir un agent mis à disposition pour traiter l'ensemble des tâches administratives précédemment effectuées par les bénévoles. Il est donc proposé au Conseil Municipal **la transformation** d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps incomplet (30h/semaine) en un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet (35h/semaine) pour assurer l'ensemble de ce travail. Cet agent exerce actuellement des missions similaires pour l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, TRANSFORME à compter du 1^{er} février 2010 le poste suivant :

Filière Administrative : 1 poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps incomplet (30 h/semaine) en un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps complet (35 h/semaine). **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2010. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

MARCHE D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, D'ECLAIRAGE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE ET DE FETES ET CEREMONIES DE LA COMMUNE - LOT N° 2 : MODERNISATION DU RESEAU - AVENANT N° 1.

La Ville souhaite mettre en place la vidéo-protection des parcs de stationnement de la place des Fêtes, de l'Avenue Beau, et Bienfaites/Stadtbergen.

Cette vidéo-protection sera réalisée par le biais du logiciel qui actuellement sert à la gestion de l'éclairage public de la ville.

Par délibération du 22 février 2007, le Conseil Municipal a attribué les lots du marché d'entretien de l'éclairage public. Le Lot n°2 Modernisation du réseau a ainsi été attribué à la Société Cégelec.

Les prestations de ce lot sont payées en application du bordereau des prix unitaires du marché.

Or celui-ci ne prévoit pas les prix nécessaires à cette vidéo-protection.

Aussi il est proposé de passer un avenant n°1 au lot n°2 ajoutant les prix unitaires correspondants.

*Les montants minimum et maximum annuels ne sont pas modifiés. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE** la passation d'un avenant n°1 au contrat correspondant au lot n°2 Modernisation du réseau du marché d'entretien de l'éclairage public, sans modification des montants minimum et maximum annuels. **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces du marché s'y rapportant. **Délibération adoptée à l'unanimité***

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES- MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE ALLEE CLAUDE TOURNIER ET RUE DU PARC DES SPORTS.

La ville de Brie Comte Robert prévoit de faire des travaux de voirie Allée Claude Tournier : réorganisation de voirie, création de stationnement et raccordement de la liaison douce avec la rue des Ecoles. Dans le cadre de son contrat C3D (contrat départemental de développement durable) conclu avec le Conseil Général, la Communauté de communes de l'Orée de la Brie prévoit des travaux d'aménagement de sécurité sur cette même allée.

Parallèlement la ville de Brie Comte Robert envisage la réalisation en 2010 de travaux de voirie rue du Parc des Sports. Il paraît opportun de procéder à une mise en concurrence unique pour ces travaux.

Aussi, conformément à l'article 8 du Code des Marchés publics, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place un groupement de commandes avec la Communauté de communes de l'Orée de la Brie dont l'objet serait de procéder à une mise en concurrence commune de ces travaux de voirie. L'ensemble des règles régissant le groupement de commande est défini dans le projet de convention annexé au présent projet de délibération, et comporte les éléments principaux suivants :

- *Objet du groupement de commande : travaux de voirie allée Claude Tournier (tranche ferme) et rue du Parc des Sports (tranche conditionnelle).*
- *Coordonnateur du groupement de commande : Commune de Brie-Comte-Robert.*
- *Mission du coordonnateur du groupement : assurer l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection du prestataire (choix de la procédure, publication de l'avis d'appel public à concurrence, rédaction du dossier de consultation des entreprises...), jusqu'à la signature et la notification du marché.*
- *Constitution d'une commission d'appel d'offres Ad Hoc.*

L'exécution du marché sera ensuite assurée par chacun des membres du groupement pour la partie le concernant.

*Il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer. **Délibération adoptée à la majorité.***

Ont voté pour :

M. AUBERT, Mme RENONCE, M. LAVIOLETTE, M. PENNEC, Mme LACOSTE, M. DECAMPS, Mme SOCHON, M. COLAS, Mme MOLINERIS, M. VISAGE, Mme LOUISE-ADELE, M. CHANAU, M. COUVE, Mme FERRETTI, Mme MERIAUX, Mme LAFORGE, M. CRAMET, Mme ROY, M. GYS, Mme FERREIRA, M. CARREIRA, Mme BONNICHON, M. DUPAS, M. THIMBO.

Se sont abstenus :

Mme DUTERTRE, M. BOYER, M. FONCIN, M. HORNAC, Mme MARQUES, M. LATREMI, Mme BAISSUS.

DECISION MODIFICATIVE N° 05/2009 – BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative n°5 au budget principal de la commune afin de compléter le chapitre 12 « charges de personnel et frais assimilés » pour un montant de 43 000 € et ce afin de faire face au remplacement de nombreux agents en arrêts maladie.

*Pour équilibrer cette dépense de fonctionnement supplémentaire, il est inscrit une recette équivalente de 43 000 € due aux rôles fiscaux supplémentaires perçus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la décision modificative n° 05/2009 telle que ci-dessous :*

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Imputation		Libellé	Dépenses	Recettes
	nature	fonction			
012	64111	020	Rémunération principale	18 000,00	
	64131	020	Rémunération non titulaire	25 000,00	
73	7311	01	Contributions directes		43 000,00
			TOTAL	43 000,00	43 000,00

Délibération adoptée à la majorité.

Ont voté pour :

M. AUBERT, Mme RENONCE, M. LAVIOLETTE, M. PENNEC, M. DECAMPS, Mme SOCHON, Mme LACOSTE, M. COLAS, Mme MOLINERIS, M. VISAGE, Mme LOUISE-ADELE, M. CHANAU, M. COUVE, Mme FERRETTI, Mme MERIAUX, Mme LAFORGE, M. CRAMET, Mme ROY, M. GYS, Mme FERREIRA, M. CARREIRA, Mme BONNICHON, M. DUPAS, M. THIMBO.

Ont voté contre :

Mme DUTERTRE, M. BOYER, M. FONCIN, M. HORNAC, Mme MARQUES, M. LATREMI, Mme BAISSUS.

